

## SEANCE PLENIERE DU 7 DECEMBRE 2020

### Un développement durable du Sport dans le Rhin Supérieur

Lors de sa séance plénière du 7 décembre 2020 et sur proposition de la Commission « Culture, Jeunesse, Formation, Sport », le Conseil Rhénan :

1. salue les progrès dans le développement des infrastructures sportives dans le Rhin Supérieur depuis la dernière réunion de la commission le 15 avril 2019 et
2. soutient la proposition de résolution et l'initiative de la Conférence du Rhin Supérieur à ce sujet. Son but consiste à faire d'abord un état des lieux des infrastructures sportives déjà existantes dans l'espace du Rhin Supérieur et d'en créer, à l'avenir, de nouvelles de manière transfrontalière. Celles-ci pourront être mises à la disposition de communes et d'associations sportives pour une utilisation commune et transfrontalière. En outre, les infrastructures déjà existantes pourraient être utilisées pour la phase de préparation des Jeux Olympiques en 2024.

Ceci contribue à éviter des planifications en parallèle, à réduire les coûts et à préserver les ressources naturelles. En même temps, il serait possible de créer une offre moderne et adaptée aux besoins d'infrastructures sportives dans la région frontalière.

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
  - aux députés de l'Assemblée nationale issus de l'espace du Rhin supérieur
  - à la Préfecture de la Région Grand Est
  - à la Région Grand Est
  - au Département du Bas-Rhin
  - au Département du Haut-Rhin
- en Allemagne :
  - aux députés du *Bundestag* issus de l'espace du Rhin supérieur
  - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
  - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
- en Suisse :
  - aux membres de l'Assemblée fédérale issus de l'espace du Rhin supérieur
  - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
- au niveau transfrontalier :
  - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande
  - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemande
  - à la Conférence du Rhin supérieur (pour information)